

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal désire mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions et lois en vigueur.

Conséquemment, le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adoptera à sa séance ordinaire qui se tiendra le 13 avril 2026 à 18 h 30, le Règlement n° 360-2026 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal lequel remplacera le Règlement n° 290-2021.

Résumé du projet de règlement :

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. L'intégrité des membres du conseil de la Ville;
2. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
3. Le respect envers les autres membres du conseil de la Ville, les employés de celle-ci et les citoyens;
4. La loyauté envers la Ville;
5. La recherche de l'équité;
6. L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil.

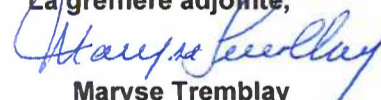
Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

1. Toute situation d'intérêt personnel du membre du conseil qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Le projet de règlement est déposé au bureau de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 5 mars 2026.

La greffière adjointe,



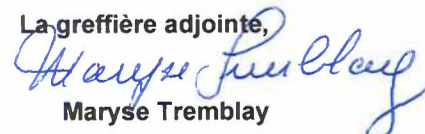
Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix et de l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 5 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 mars 2026.

La greffière adjointe,



Maryse Tremblay